

222C0576  
FR0012432516-FS0165

10 mars 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**POXEL**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 mars 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 7 mars 2022, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations<sup>1</sup> et Bpifrance Investissement<sup>1</sup>, laquelle agit pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion, et CDC Croissance qu'elle contrôle, 5 754 753 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 19,88% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CDC	0	0
Bpifrance Participations SA <sup>1</sup>	2 588 091	8,94
Bpifrance Investissement <sup>2</sup> en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio	2 174 354	7,51
CDC Croissance	992 308	3,43
<b>Total CDC</b>	<b>5 754 753</b>	<b>19,88</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions POXEL sur le marché par la société CDC Croissance.

<sup>1</sup> Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 28 952 050 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.